

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE 22/12/2014</p>
--

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, C. CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, J.TUBERT, J.M.VIDAL

Absents excusés : D.FIGUERES (procuration J.MALLEA), G.LAFONT (procuration R.PLA)

Absents: X.LOUGARRE

Secrétaire de séance: Jacky MALLEA

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA revient sur le précédent conseil municipal en ce qui concerne le point à l'ordre du jour sur la création d'un poste d'ASVP à Ortaffa. Après discussion avec la Mairie d'Elne, l'idée d'un partenariat entre les deux communes pour une police municipale intercommunale sera discutée en début d'année 2015, suspendant ainsi la décision prise de créer un poste d'ASVP. Mr le Maire demande ainsi à l'assemblée présente de sursoir à la décision prise lors du dernier conseil municipal en date du 10/11/14. Les élus présents valident la proposition. Mr Pla demande s'il y a d'autres observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

PLU -SCOT

Lors du précédent conseil, Mr le Maire avait informé les élus que le SCOT LITTORAL SUD avait émis un avis défavorable à la demande de dérogation pour l'urbanisation future de la commune telle que présentée dans son projet de PLU arrêté le 25 février 2014. Compte tenu de l'impact économique, financier mais surtout de l'allongement des délais de la procédure, qui mettent en péril l'avenir du village, Mr le Maire, après en avoir discuté avec l'avocat de la commune et le cabinet d'étude en charge du PLU, souhaite déposer un recours gracieux auprès du SCOT LITTORAL SUD afin de revoir leur position quant au projet d'urbanisation vital pour Ortaffa. Maître Émeric VIGO, avocat de la commune, sera chargé d'assister la commune dans cette démarche. Mr Pla demande à l'assemblée présente de délibérer sur le dépôt d'un recours gracieux auprès du SCOT Littoral Sud et de charger Me E.VIGO d'assister la commune dans cette procédure.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ANALYSES FINANCIERES DE LA COMMUNE

Mr Pla informe les élus que la direction des finances locales a classé la commune parmi les premières communes du département les mieux gérées. Malgré cette annonce, Mr le Maire rappelle qu'il faut rester vigilant et rigoureux pour les prochaines années. Pour cela, il propose que les membres de la commission des finances se réunissent et reçoivent le conseiller financier de la Caisse d'Epargne afin que ce dernier leur présente l'état actuel d'endettement de la commune et propose un bilan pour les futures années. La commune d'Ortaffa doit maintenir ses projets d'investissements nécessaires à son développement tout en contrôlant son endettement, un juste équilibre qu'il faut maintenir et faire perdurer.

VOIRIES COMMUNALES

Comme déjà évoqué, la recherche de financement et de recettes nouvelles sont aujourd'hui nécessaires pour assurer les investissements de demain. Mr Pla rappelle que les dotations vont être réduites dans les années à venir et qu'il est nécessaire de

s'assurer que le maximum est fait pour les maintenir voire les optimiser. Ainsi, les longueurs de voiries communales sont une des recettes qu'il faut aujourd'hui revoir. Mr Pla propose de charger un cabinet d'étude pour répertorier l'ensemble des voiries communales et s'assurer qu'aucune n'a été oubliée surtout au niveau des lotissements.

QUESTIONS DIVERSES

AIRES DE JEUX :

Mr Pla cède la parole à Mr Vidal, vice-Président de la commission des travaux. Il explique que l'entreprise Paysage Synthèse retenue a été reçue en mairie pour faire l'inventaire de tous les jeux et afin de nous présenter la version arrêtée avant validation. Un second marché a été lancé à la suite concernant la mise à niveau du terrain qui accueillera les futurs jeux. Deux enveloppes ont été déposées en mairie. La CAO se réunira le 29/12/14 à 14 h en mairie afin d'analyser les offres reçues.

MAS DES CAMAMILLES

Mr Pla informe que les propriétaires du Mas des Camamilles ont sollicité la commune pour étudier un projet de sécurisation de la voirie qui passe devant chez eux. La vitesse excessive des automobilistes laissent craindre un accident futur. Le mas converti en chambres d'hôtes accueille en pleine saison de nombreux touristes générant ainsi plus de passage et donc plus de risque d'accident. Mr Pla se rendra chez les propriétaires le 23 décembre à 9h30 pour étudier un aménagement éventuel.

BALAYEUSE

La commune de Bages a remis un décompte financier pour la participation d'Ortaffa à la prestation de balayage de la commune. En effet, la compétence est transférée entièrement à la nouvelle CDC des Albères et de la Côte Vermeille. Ainsi, cette dépense estimée à plus ou moins 5000 euros sera entièrement couverte par la compensation de la communauté. A charge à la commune de vérifier le montant en demandant les factures liées à la prestation et à la mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

J. TUBERT

J.M.VIDAL